

Procédure de consultation

Département fédéral des finances

05.309 Initiative du canton de Berne. Différenciation de l'impôt
sur les véhicules à moteur au niveau fédéral

Afin de renforcer la politique énergétique, climatique et environnementale de la Confédération, il est prévu de créer des incitations financières pour l'achat de véhicules automobiles à bon rendement énergétique et à faible taux d'émissions. Le modèle retenu repose sur le versement d'un bonus. Ce système sera financé au moyen d'une augmentation de l'impôt fédéral sur les véhicules automobiles.

Date limite: 28 février 2009

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Secrétariat de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats, Palais fédéral, 3003 Berne, www.parlament.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

25 novembre 2008

Chancellerie fédérale